

CHARTRE ETHIQUE & DEONTOLOGIQUE DU COACH CIEMD

Tout coach praticien se recommandant de Ca ira encore mieux demain s'engage professionnellement et adopte une conduite respectueuse des règles éthiques & déontologiques énoncées dans la Charte ci-dessous. Cette Charte vise à favoriser l'intégration dans le métier et le développement professionnel de ses Coachs.

PROFESSIONNALISME DU COACH

1. L'intention du coach.

L'approche du coach est d'accompagner, en conscience et selon les besoins exprimés, son client que ce client soit une personne, une équipe. Cet accompagnement tire son efficacité de la posture bienveillante du coach : écouter sans filtre et sans jugement, guider sans intention pour le client, interagir avec éthique en cohérence avec les valeurs et principes de la présente Charte.

2. Bonne connaissance et expérience de l'entreprise.

Le coach est principalement centré sur le champ professionnel. Comprendre avec perspicacité la problématique du client et la situer dans son contexte professionnel suppose une connaissance du monde de l'entreprise ou des organisations. A ce titre, le coach justifie d'une pratique professionnelle en entreprise/organisation, si possible à des fonctions managériales et/ou en accompagnement de professionnels.

3. Travail personnel approfondi.

Le travail de coaching met en jeu une relation (coach-coaché) dans laquelle le coach doit être conscient de ses principales problématiques personnelles afin d'en évaluer les influences et les limites. De ce fait, le coach doit avoir fait un travail d'analyse ou de développement personnel, dans la durée, dans le cadre d'une pratique reconnue (psychanalyse, psychothérapies analytiques, comportementales et cognitives...).

4. Formation de base des facteurs humains.

Une part importante de l'action de coaching implique un travail d'élucidation de la relation à l'autre et à l'environnement dans lequel des mécanismes inconscients de type transfert, contre-transfert... peuvent opérer. Connaître les fondamentaux de la psychologie et être conscient des mécanismes en jeu dans la relation sont indispensables. Cette connaissance pourra avoir été acquise, soit dans le cadre d'un travail personnel de type psychothérapie didactique, soit au cours de formations spécifiques (exemple : séminaires), soit de manière académique.

5. Connaissance des fondamentaux du coaching

Le coach certifié est pluraliste au niveau des techniques et résolument centré sur l'humain. Il démontre dans sa pratique une capacité structurelle et actuelle à conduire un entretien de coaching. A cet effet, il dispose des principaux outils du coaching, acquis dans le cadre de sa

formation dispensée au sein d'HEC Executive Education et/ou dans une autre école reconnue de coaching et au travers d'une pratique du coaching de plusieurs années d'expérience.

6. Supervision continue

Tout coach doit avoir un lieu de parole pour analyser sa propre pratique. Un suivi régulier avec un superviseur confirmé en individuel ou en groupe de pairs est indispensable. Lorsque nécessaire, un lieu thérapeutique devra permettre au coach de traiter les aspects personnels réactivés par la pratique du coaching.

7. Maintien des compétences et développement professionnel continu.

Le coach s'engage à maintenir par la pratique ses compétences professionnelles et à les développer en suivant des formations et / ou des actions de développement professionnel continu et/ou en participant à des ateliers entre pairs. En complément, le coach apporte sa contribution à la communauté professionnelle de la manière la plus adaptée à ses talents et à sa situation (groupes d'échanges de pratiques, tables ronde, webinaires publications)

8. Préservation de l'image du coach Ça ira encore mieux demain

Le coach fait preuve de respect et de courtoisie envers les autres membres de 'équipe CIEMD, et plus largement vis à vis des autres professionnels et parties prenantes (clients, commanditaires) du coaching.

9. Confidentialité.

Le coach s'engage à préserver la confidentialité des informations relatives aux clients et commanditaires auxquelles il a accès, sauf dans le cas où la loi l'oblige à les divulguer. Le coach respecte les réglementations applicables en vigueur concernant la protection des données personnelles.